UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU

LUNDI 04 DÉCEMBRE 2017

POINT D'INFORMATION ET ÉCHANGES SUR LA PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. GERVAIS Frédéric, Président par intérim de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. BICHERON Frédéric
Mme CADUSSEAU Josette
Mme GUELTON Sonia
M. HITTINGER Luc
Mme OLLIVIER-YANIV Caroline
M. TEBOUL Gérard
M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vérène
M. MOIGNARD Benjamin
M. MOUCHET Alain
M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès
Mme FAURE Joëlle
M. GIRAL Julien
M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan
Mme KOCH Cécilia
M. CASCIANI François-Antoine

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick - Conseil Départemental du Val-de-Marne
Mme SERT Geneviève – Conseil Départemental de Seine-et-Marne
M. DEPREZ Patrice – Mairie de Créteil
Mme CHAUDONNERET Camille - INSERM

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AMY Cécile, Direction des affaires juridiques et générales
M. ATHENOT Éric, Vice-Président Relations internationales
Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président Commission de la formation et de la vie universitaire
M. BASQUIN Christophe, Directeur général des Services
M. BEEKMANN Matthias, Directeur de l'OSU
M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme CHENAYE Julie, Responsable du service vie de campus
Mme DE BERNARDI Patricia, Directrice du SUMPPS
M. DESRAYAUD Alain, Directeur de l'UFR de Droit
M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme GILLE Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Mme Véranne NJIKE
Mme GROS Clémence, Directrice adjointe de cabinet
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines
M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du service communication
M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE
M. KHABOU Thomas, Vice-Président étudiant
M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de Gestion
M. LEONEL Eric, Assesseur formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels
M. LEVRAT Adrien, Direction des Affaires juridiques et générales
M. MAYNADIE Sylvain, Responsable du service hygiène et sécurité
M. MOURI Tami, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
Mme PICQUET-VARRAULT Bénédicte, Assesseure recherche pour le secteur Sciences et Technologie
M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
Mme RANCHON Claire, Directrice de cabinet
M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de M. Gervais.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- Bonjour à toutes et à tous, merci d'être venus aussi nombreux à ce Conseil d'Administration extraordinaire. Il est extraordinaire puisque, vous le savez, Olivier Montagne, le Président, a démissionné le 24 novembre dernier pour des raisons de santé. Je tiens d'ailleurs à signaler que j'ai eu la famille encore très récemment. Le souhait de la famille est qu'il n'y ait pas de contact direct par téléphone. Si vous souhaitez envoyer des messages, vous pouvez le faire par mail ou par texto mais il n'y aura pas de contact téléphonique.

À la suite de la démission d'Olivier, comme vous pouvez vous en douter, j'ai fait un certain nombre de consultations et j'ai vu aussi le rectorat. Nos statuts prévoient un intérim. C'est le VPCA qui assure l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente. L'équipe présidentielle est toujours en place jusqu'à l'élection d'une nouvelle personne.

Ma mission aujourd'hui est d'assurer la continuité de service et d'assurer au mieux la transition jusqu'à l'élection d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente. C'est pourquoi je tiens à vous rassurer sur le fait qu'il y a vraiment une continuité de service, les délégations de signature ont été remises en place, les réunions se poursuivent, il y a une CR qui est prévue cet après-midi, une CFVU est prévue le 18 décembre. Je continue à faire des réunions au niveau du CHSCT le 7 décembre et le CT le 8 décembre. Nous avons une série de réunions qui étaient prévues et que nous continuons à organiser et à maintenir. Je pense notamment à la visite du HCERES le 11 décembre après-midi. Ces réunions sont maintenues parce que le processus continue et il faut bien réaliser ces réunions. Par ailleurs, il y a un certain nombre de points à valider au CA et c'est pourquoi le CA du 15 décembre est maintenu. Il aura essentiellement comme point à l'ordre du jour la campagne d'emploi, le budget et les critères d'attribution de la PEDR.

À la suite de la démission d'Olivier, j'ai commencé une série de consultations avec les différents groupes de listes qui sont représentées au Conseil d'Administration. J'ai fait cela la semaine dernière. J'ai vu tous les groupes, à part un qui n'a pas souhaité avoir de rendez-vous. J'ai aussi fait deux réunions avec la rectrice le vendredi 24 et le vendredi 1er décembre. Pour résumer, nous avons essayé de voir avec la direction des affaires juridiques toutes les contraintes qui existent et les délais qui sont prévus dans les textes pour l'organisation de l'élection. Il faut savoir que des élections

d'usagers étaient prévues le 13 et 14 février. Par ailleurs, un comité électoral consultatif est en cours de constitution.

Ce que j'ai indiqué lors de ces consultations, et que je vous indique aujourd'hui à l'ensemble du CA, c'est qu'il y a trois hypothèses possibles. La première hypothèse est une élection rapide le 22 décembre, une deuxième hypothèse est une élection au mois de janvier entre le 12 et le 26, et la troisième hypothèse, liée au fait qu'il y a ces élections des usagers, repousse au 9 mars.

Il y a bien entendu aussi la possibilité pour le CA de démissionner aux deux tiers. Si deux tiers des membres du CA démissionnent, cela provoque des élections générales. C'est aussi un autre point qu'il faut indiquer. À ce jour, après les consultations des différents groupes de listes, ce que j'ai eu comme retour, c'est qu'au final, à part deux groupes de listes qui privilégient plutôt des élections au mois de janvier, tous les groupes de listes préfèrent l'élection rapide le 22 décembre. Voilà la synthèse des réunions que j'ai eues jusqu'à présent.

Je tenais à faire ce CA extraordinaire parce qu'à situation exceptionnelle, CA exceptionnel. Dans les circonstances actuelles, avec tous les enjeux qui se présentent à nous au début de l'année 2018 et tout au long de l'année 2018 – je pense à l'évaluation HCERES, au corps étudiant qui va très vite arriver – il y a un certain nombre de chantiers à mener. Il était important de pouvoir se voir et de discuter aujourd'hui. Il va de soi que l'objectif n'est certainement pas de faire des candidatures, ce n'est pas le moment. Ce sera une fois que les arrêtés seront pris. L'objectif est surtout de savoir quelle est la meilleure chose à faire pour assurer la meilleure transition possible vers une nouvelle équipe présidentielle.

Je voulais vous présenter ces différents points. À ce jour, il faut savoir que c'est le Président par intérim qui prend l'arrêté pour décider des élections. Au vu des consultations, je ne vous cache pas que l'hypothèse qui me semble la plus probable est celle du 22 décembre. Je voulais savoir s'il y avait des réactions par rapport à toutes les informations que je venais de vous donner.

M. PELLET.- Avant même de commencer le débat, il me semble que l'assemblée pourrait voter une motion de vœux de rétablissement à l'intention d'Olivier. Marquer un signe avant de nous affronter sur des questions de date ou autre, marquer en tant que Conseil d'Administration de l'université un signe de solidarité et d'affection humaine à l'ancien Président pourrait être un préalable à nos débats.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- Qu'en pensent les administrateurs ?

M. WOLKENSTEIN.- Cela me semble raisonnable mais le vote ne me semble pas utile.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- Oui, il s'agit de faire un message.

Mme FAURE.- Au niveau du SGEN CFDT, vous connaissez notre position parce qu'on a fait un communiqué. On pense que l'élection d'un Président est un moment important, qu'il faut du débat. Il y a beaucoup de personnels qui ne sont pas au courant de la situation. Laisser le temps pour le débat, aussi pour que les candidats puissent s'exprimer devant la communauté universitaire comme on l'a toujours fait.

On a fait deux communiqués dans ce sens. Il nous semblait raisonnable de faire l'élection le 12 janvier et de ne pas aller à la précipitation, de laisser le temps aux futurs candidats de présenter les projets qui les porteront. On est sur cette position du 12 janvier. Le 22, la veille des départs de congé, cela nous semble vraiment précipité pour beaucoup de personnels. On est en période d'examen, on est sur une fin d'année chargée, il nous semble important de laisser du temps au débat. Même si on est minoritaire sur notre position, il nous semble que c'est bien pour la démocratie de laisser le 12 janvier pour les élections en début d'année. On a fait deux communiqués, on ne va pas en rajouter.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- D'autres réactions par rapport à la date ?

M. WOLKENSTEIN.- Je me suis exprimé quand tu nous as demandé notre avis, je pense qu'il faut que l'on aille vite. Mon souhait était que les élections aient lieu le 22 décembre pour que l'on puisse sortir vite d'une situation intermédiaire. On a le temps parce que c'est un vote du CA qui va conduire à l'élection d'un Président et que les débats vont se mener assez rapidement.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut un projet et un programme parce que le nouveau Président ou la nouvelle Présidente sera élu sur une synthèse ou pas de quelque chose qui doit émerger de notre communauté. Le fait de le repousser en janvier, compte tenu des enjeux et de la rapidité de la réforme, et des mouvements qui se produisent en France autour du service public, de l'université, du télévisuel et de l'hôpital, ne me permet pas de penser que quelques semaines de plus ne soient pas délétères pour la situation. Je suis très ferme là-dessus.

C'est toi Frédéric qui va signer l'arrêté, mais sortir de la nasse en 2017 pour repartir sur une nouvelle année en 2018 avec un nouveau Président et un nouveau programme me paraît raisonnable.

Mme OLLIVIER-YANIV.- D'un point de vue juridique et technique, ce CA est légitime à élire le futur Président ou la future Présidente. Pour autant, le contexte politique dans lequel ce CA a été élu est complètement caduc. Nous arrivons à la fin d'une période troublée. Je rappelle que même si c'est nous qui élisons, nous sommes élus par les collègues sur le terrain. Nos collègues qui nous ont élus ont connu un certain nombre de perturbations, plusieurs démissions depuis quelques mois. Le contexte politique a complètement changé, il nous semble que si nous voulons des élections dans de bonnes conditions, il faut laisser du temps à une campagne électorale. Le mois de janvier me semble raisonnable. Cela n'oblitère pas les chances d'une nouvelle équipe de se mettre en place de manière efficace et en même temps, elle laisse du temps à la démocratie et aux différents candidats et candidates pour exposer leur projet, pour en discuter. Cela ne laisse pas beaucoup plus de temps, je sais bien qu'il y aura la pause de fin d'année, mais elle laisse un peu plus de temps. Dans une organisation comme une université, il faut éviter le déni de démocratie.

Mme KOCH.- Pour l'UNEF, je vais prendre la parole pour les étudiants. On a dit qu'il faut que les élections se fassent rapidement parce qu'il faut qu'il y ait une continuité mais il y a des réformes qui arrivent. Il y a un calendrier qui arrive, on a besoin de stabilité. On sait bien qu'après le 22 décembre, il y a une période de vacances et cela laisserait l'opportunité pour le Président élu de constituer une équipe et que, dès janvier, on soit prêts pour affronter l'année qu'il nous reste, mais aussi que l'on puisse avoir une orientation politique. Cela peut se faire pendant les vacances et on est prêt, on n'a pas à attendre le nouveau Président et que cela se mette en place.

Il faut que cela se fasse de manière rapide et je ne pense pas que cela va empêcher une campagne. Le 22, ça laisse du temps. C'est urgent, on a besoin d'une réelle stabilité pour avancer et notamment parce qu'on a un calendrier à respecter.

M. PELLET.- Voilà dix jours que nous sommes informés de la démission d'Olivier. Il est certain qu'il y a un travail d'explication à donner. Chaque représentant de liste ici est capable de fournir ses explications auprès des électeurs. Le 22 décembre, c'est donc un mois après la démission de l'ancien Président, cela paraît être un délai raisonnable.

Je suis surpris qu'une liste qui, dans ses textes écrits, a souvent dénoncé la vacance du pouvoir, la nécessité de prendre des décisions rapidement, aujourd'hui prêche pour retarder l'échéance.

D'autre part, retarder pourquoi ? Quelle est la différence entre le 22 décembre et le 12 janvier ? La rentrée cette année, après les vacances de Noël, c'est le 8. On va m'expliquer que la campagne auprès du grand public va se faire entre le 8 et le 10 ou entre le 8 et le 12 ? Ce n'est pas vraiment sérieux.

On peut estimer que justement parce qu'il n'y a pas de différence pour le temps de présentation aux collègues entre le 22 et le 10 ou le 12, à l'inverse, une décision prise le 22 laisse à la nouvelle équipe un certain nombre de jours pour se mettre en route avant la rentrée. Cela me paraît plus raisonnable de faire l'élection le 22 et que l'on part sur de nouvelles bases claires dès la rentrée.

M. HITTINGER.- Bonjour à toutes et à tous. Avant de se poser la question de la date, il y a une question qui se pose : celle de la responsabilité. C'est une université dans une situation assez délicate. Cette responsabilité, j'aimerais savoir qui est responsable de cela. Normalement, la responsabilité est directement celle du Président. Aujourd'hui, on nous dit que le Président est malade et qu'il n'est plus responsable, ce qui m'interroge.

Qui est responsable ? Est-ce l'équipe de direction qui n'a pas su l'entourer ? Parce que pour présider, il faut avoir une équipe de direction. J'ai pu entrevoir que, dans cette équipe de direction, il y a eu un certain nombre de démissions. On peut se poser la question de savoir comment a fonctionné cette équipe de direction. Aujourd'hui, nous en sommes à trois démissions, plus un arrêt pour cause de maladie. Cela interroge quand même. Il y a cette responsabilité.

Si ce n'est pas le Président ou l'équipe de direction, qui est responsable ? Le Conseil d'Administration ? Il faut porter cette responsabilité. Le Conseil d'Administration se doit de s'interroger sur sa responsabilité dans son choix qu'il a pu faire initialement. C'est une des questions qui se posent.

Il faut poser cette question de la responsabilité d'abord et la deuxième est celle de la légitimité. Je rappelle que dans la légitimité, il y avait trois listes. Une liste s'appelait "Stoppons la fusion", elle a stoppé la fusion et la personne qui était leader en la matière est partie au bout de six mois, pour des raisons de famille nous a-t-on dit, mais cela interroge aussi. Quel est le programme aujourd'hui de la liste deux ? Je

m'interroge parce que c'était "Stoppons la fusion". Où est le programme ? La liste trois a fusionné avec la liste deux, on a vu le résultat. Elles n'ont pas su choisir le bon candidat pour faire un mandat de quatre ans et pas su accompagner le Président parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont démissionné.

Avant la question de la date, il y a la question de la responsabilité et la question de la légitimité. On est en train de partir en se disant qu'il y a plein de choses à faire, qu'il faut aller vite et qu'on va régler le problème au bout de 15 jours. La question n'est pas là, elle est de l'avenir de cette université. Quand je regarde d'un peu plus haut, quand on discute au niveau de la CPU, l'avenir de l'UPEC n'est pas visible.

J'aimerais savoir, en tant que membre du Conseil d'Administration, quelle est la stratégie, quel est le projet et finalement poser la question de savoir si le CA est encore responsable ou pas, et ensuite de la manière dont les choses doivent s'organiser.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- Ce n'est pas aujourd'hui que l'on va débattre de cela, ce sera plutôt la campagne. Je ne réagirai pas à ces propos. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme FAURE.- Entre l'organisation le 22 et le 12, je rappelle que l'université est fermée pendant les vacances. Ce n'est pas pendant la fermeture qui vont se faire toutes les procédures de délégation. Il me semblait raisonnable de choisir le 12 vis-à-vis des collègues. Quand vous dites que tout le monde est au courant de la situation, ce n'est pas vrai. C'est au quotidien que l'on explique. On est dans les conseils, on a suivi les affaires etc. mais ce n'est pas vrai. Je trouve que c'est important pour des personnels qui voient les cadres partir, les équipes fragilisées etc. de donner une impulsion en début d'année sur une élection qui peut être un mouvement de remobilisation des personnels autour d'un projet.

Je suis d'accord que l'on est minoritaire au niveau des choix mais je trouve qu'il y a un minimum de respect vis-à-vis de mes collègues que je défends ici, des personnels BIATSS, de leur dire ce qu'il se passe parce que ce n'est pas vrai, ils ne sont pas au courant de ce qui se passe. C'est quotidiennement que l'on a vu des choses, des gens partir, des annonces, des changements dans les services. On nous annonce régulièrement des départs de direction administrative. Il est important que les gens soient remobilisés sur un projet.

Faire une élection le 22 décembre, on va tous partir. Ce qui est normal, pour les congés de Noël, parce qu'on a besoin de cette trêve sur le plan personnel, en famille et se retrouver, etc. C'est un moment important. Le 12, on organise l'élection. Connaissant le fonctionnement de l'université, je ne vois pas le problème. Ça laisse tout le mois de décembre pour une campagne avec des assemblées générales comme on en a toujours fait à l'UPEC, que les candidats présentent leur projet et que le 12 on se mette en ordre de marche pour organiser cette élection. Le 22 ou le 12, ce n'est pas une question d'urgence. Je ne pense pas que le ministère le 22 au soir, connaissant le fonctionnement de l'administration…

Ce n'est pas vrai que les gens sont au courant de la situation, même les étudiants ne savent pas. C'est penser que tout le monde est focalisé sur la direction de l'université. Actuellement, il y a d'autres enjeux dans la vie. Cela me met en colère. Je pensais qu'en 2018 on repartait avec une nouvelle équipe avec une élection et un temps fort, c'était important.

Je ne parle peut-être que pour les personnels même si on est minoritaires et je le dis aussi aux futurs candidats parce que ça laisse aussi penser que les futurs candidats ne répéteront pas ce moment de démocratie et moi cela m'inquiète.

Mme CHEVALIER.- Je dois dire que je suis un peu stupéfaite de l'indécence du propos de Luc Hittinger de mettre en doute, en public, la maladie de l'ancien Président. C'est totalement stupéfiant. C'est indécent.

Pour ce qui est des leçons de responsabilité de l'ancien Président, on se passe des responsabilités de la part de quelqu'un qui a été épisodiquement présent dans ce CA et que l'on revoit pour la première fois depuis le 8 mars 2016, quelqu'un qui n'a jamais siégé dans ce CA.

Sur la question de la légitimité qui a été soulevée, si Luc Hittinger avait été présent, il saurait que la personne dont il a parlé, qui a démissionné au bout de six mois, n'était pas sur la liste "Stoppons la fusion". Il saurait un certain nombre de choses. C'est une intervention stupéfiante, je ne comprends pas quel est le statut de cette intervention. J'aurai aimé des éclaircissements sur la notion de responsabilité.

M. HITTINGER.- Il y a une attaque personnelle, vous remarquerez que je n'ai attaqué personne. Je parle de responsabilité. Je vais donner quelques éléments d'explication. Vous savez de quelle manière les choses se sont passées. J'ai voulu prendre du recul par rapport à tout cela, pour justement permettre au nouveau Président et à son

équipe d'exercer leur activité. J'ai considéré qu'il y avait un message clair donc je me suis mis de côté et j'ai toujours été représenté. Si une représentation ce n'est pas une présence, c'est aussi une responsabilité qui est derrière. Le fait de transmettre son vote, c'est une responsabilité qui fait partie de ce que l'on peut faire. J'ai aussi d'autres activités.

M. PELLET.- Dans ce cas, il faut démissionner.

M. HITTINGER.- On me pose des questions, j'ai le droit de répondre. Je ne suis pas intervenu, je n'ai pas bloqué Mme Chevalier. On me laisse intervenir.

Le vendredi matin, j'ai une responsabilité de soigner les gens. J'ai considéré que les gens de la liste pouvaient porter ma voix. Peut-être que Mme Chevalier ne comprend pas ma position, je ne comprends pas la sienne.

J'ai exprimé une question de responsabilité et de légitimité. Je devais le faire, je l'ai fait. Après, le CA prend ses responsabilités. J'ai interrogé, la réponse c'est que mon intervention n'est pas appropriée. Je considère qu'elle est appropriée. Je laisse juges, sans aucune critique, les membres du Conseil d'Administration. C'est tout.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- C'est noté, ce sera au procès-verbal.

M. HITTINGER.- Je tiens à ce que mon intervention et celle de Vérène soient au procès-verbal.

M. MOIGNARD.- Pour essayer de rappeler dans ce contexte tendu la question du calendrier, j'entends ce qu'expliquent les collègues sur cette notion de stabilité etc. Après, sur la façon dont on renseigne et que l'on travaille avec les collègues que l'on représente ici, on le fait déjà. Cela fait dix jours qu'il y a eu la démission d'Olivier Montagne. Mais ce temps de la manière avec laquelle se passe la démocratie dans notre université n'est pas négligeable et anecdotique.

Décembre, c'est vrai que cela permet d'avoir une réponse immédiate, d'avoir les vacances pour préparer un certain nombre de choses. Maintenant, pour un certain nombre de collègues, il y a une vraie préoccupation quant à l'instabilité que l'on a dans notre université. Le fait que l'on ait eu la démission – je ne remets pas en cause les raisons – des assesseurs, de la présidence et qu'en moins de trois semaines on passe à une autre équipe, peut inquiéter. Il faut pouvoir l'entendre.

Janvier, ce n'est pas différent, cela ne va pas changer en termes de temps, sinon celui de mieux informer nos collègues et de mieux travailler avec eux sur ce qui se passe

dans notre université, comment on travaille ces questions, quel est le projet des candidats et des candidates qu'il y aura, comment on l'explique et comment on va au-devant de nos collègues pour l'exprimer. Caroline a bien expliqué que le contexte politique a radicalement changé en deux ans, ce n'est pas anecdotique.

Ce n'est pas un mois ou deux mois et la solution de mars n'est évoquée ici par personne. C'est avoir juste un peu plus de temps et de sérénité pour travailler correctement sur ce nouveau projet et la rencontre avec ceux qui souhaitent le porter.

Mme PICQUET-VARRAULT.- Sans refaire la polémique, je voudrais dire que je partage l'avis de Vérène sur le fait que je suis choquée de vos propos Monsieur Hittinger. Ce n'est pas le lieu du débat aujourd'hui, on a un CA exceptionnel qui est là pour discuter des futures élections. Le temps de la campagne n'a pas encore commencé. Si on devait poser la question de la responsabilité, je pense qu'il faut remonter un peu avant les élections et se demander pourquoi l'université est dans un tel chaos. Je pense que c'est en raison d'un manque de consultations au moment de la fusion de l'université, de ses instances et de ses partenaires.

Un mot par rapport au calendrier. Il est prévu que l'on assure la continuité de service mais l'équipe en place ne se sent plus la légitimité de prendre des décisions politiques qui vont impliquer l'université sur les prochaines années. Il y a l'évaluation HCERES. Pour la partie dont je m'occupe, la partie évaluation des unités de recherche, il y a des consultations et des entretiens prévus en janvier.

Au-delà de cela, nous sommes sollicités au quotidien pour que l'UPEC s'engage, accompagne des projets de recherche, s'implique par un co-financement dans le cadre des appels à projet de la région Ile-de-France, et ce sont des décisions politiques. Entre le moment où Olivier Montagne a démissionné et aujourd'hui, nous avons été sollicités plusieurs fois pour savoir si nous souhaitons accompagner tel ou tel projet. Cela nous pose problème aujourd'hui. Plus l'élection tardera, plus ce sera préjudiciable pour les personnels de l'université qui ont des projets de recherche et pour la vie de l'université en général.

Mme LE LAGADEC.- Bonjour, je ne vais pas intervenir du tout dans ce débat qui appartient à l'université. J'ai rencontré le cabinet de Mme Vidal vendredi dans le cadre du plan étudiant qui s'annonce et pour rappeler un certain nombre de politiques volontaristes qui sont menées pour que la vie des étudiants leur permette de réussir. Force est de constater qu'on est allé demander rapidement aux universités de faire

remonter leurs besoins en poste pour pouvoir créer, dès 2018, des places pour les étudiants qui s'annoncent.

Je voulais attirer l'attention sur le fait qu'il fallait être en mesure de répondre si on voulait qu'une partie des enveloppes arrivent dans le Val-de-Marne et particulièrement sur l'UPEC. J'ai attiré l'attention de Mme Barthes, qui nous a reçus, sur plusieurs points. J'étais à l'ESPE il y a dix jours, il y avait une grève et les étudiants étaient dans une mauvaise posture pour commencer dans le métier. J'ai rappelé qu'il faudrait revoir rapidement ce qui se faisait sur certains points très raisonnables qui ont été signalés par les étudiants pour pouvoir être de bons enseignants à l'avenir. Il ne faut pas louper les coches parce qu'après il sera trop tard.

Mme SERT.- Je siège au conseil départemental de Seine-et-Marne. Entre le 22 décembre et le 8 janvier, il ne va rien se passer au niveau des candidats. Je pense effectivement qu'il faut que ce soit fait pour le 22. Cela va au contraire permettre à l'équipe de se préparer pour les échéances qui vont se passer vite. Tout le monde n'est pas en vacances. Le 22, il faut que l'équipe soit prête pour attaquer. Il n'y aura pas de vacances pour tout le monde.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- D'autres réactions ?

Il n'y en a pas.

J'entends les réserves de certains et les angoisses mais je pense qu'il y a cette légitimité à avoir par rapport à cette nouvelle équipe qui devra affronter un certain nombre d'enjeux et de chantiers très complexes. Je ne vous cache pas que pour l'instant, à la suite de ces échanges, je suis plutôt pour des élections le 22 décembre. Si nous faisons les élections le 22 décembre, c'est le Président par intérim qui prend l'arrêté. Je vais faire des échanges avec la DAJ pour que l'arrêté soit rédigé dans les prochaines heures. La convocation au Conseil d'Administration partira le 7 décembre et la date de dépôt des candidatures est prévue le 15 décembre, ce qui fait une élection le 22 décembre. Je rappelle quelles sont les règles parce que tout cela est très bien codifié dans le Règlement Intérieur :

L'élection se fait à la majorité absolue des membres du CA. Nous sommes 32 membres à ce jour. Cela signifie qu'il faut 17 voix pour être élu. L'élection peut avoir jusqu'à quatre tours. S'il n'y a toujours pas de Président élu à l'issue des quatre tours, il y a possibilité de convoquer un nouveau CA. Il est probable que ce CA sera plutôt en janvier parce que j'imagine que l'on ne fera pas cela pendant la pause. Tout

cela sera bien explicité dans le projet d'arrêté. De toute façon, les modalités et le déroulé de l'élection sont précisés dans la convocation au CA.

Mme GUELTON.- Je suis un peu perplexe, parce qu'il y a des dates qui sont proposées et qui sont séparées par des vacances. Malgré tout, vous l'avez souligné, ce ne sont pas des vacances où on arrête de réfléchir, il y a des choses qui se passent tout autour. Entre décembre et janvier, c'est comme si on mettait en décembre quelqu'un qui n'avait pas réfléchi et en janvier on propose quelqu'un qui a réfléchi à ce qu'il va faire. Vous nous dites qu'on va faire l'inverse : on va d'abord élire quelqu'un en décembre et après il va réfléchir à ce qu'il va faire. Je pense qu'il faut d'abord qu'il sache ce qu'il va faire avant de voter.

J'entends qu'il y a des décisions à prendre. C'est comme si on proposait la continuité de ce qui est déjà avec le chaos que l'on a connu, sans savoir exactement. On élit quelqu'un et lui ou elle réfléchira pendant les vacances à ce qu'il ou elle va faire. L'autre solution, c'est de réfléchir à ce que l'on va faire, de proposer et c'est le temps des vacances. En janvier, on élit quelqu'un pour ce qu'il va faire. Aujourd'hui, c'est comme cela que j'entends le choix.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- J'entends les différentes remarques mais il faut savoir que dans l'hypothèse du 22 décembre, on n'est que le 4 décembre. Il reste quand même du temps pour les différents candidats potentiels de réfléchir et d'organiser des réunions d'ici là.

M. PELLET.- Si les candidats n'ont pas le temps de réfléchir d'ici le 22, il ne faut pas qu'ils soient candidats.

M. MOUCHET.- J'ai deux demandes de précisions. Quel est le choix de la date d'une consultation ou d'un vote ? Techniquement, le dépôt des candidatures est le 15 décembre. Comment la campagne sera organisée avec une élection une semaine après, en termes de diffusion des informations à l'ensemble des collègues ?

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- Tout cela est codifié dans le Règlement Intérieur. Le dépôt de candidature est huit jours avant le CE. C'est le même modèle d'arrêté que pour les élections précédentes. J'imagine que le 15 décembre à midi sera la date limite pour déposer les candidatures. Une fois de la DAJ a vérifié que les formulaires correspondent à ce qui est prévu, ils seront diffusés à l'ensemble des membres. Après, les candidats pourront faire leur campagne jusqu'au 22 décembre. C'est une élection

du CA, il ne faut pas oublier cela. C'est ce qui s'était passé la dernière fois. Il n'y a pas de nouveauté par rapport à l'arrêté.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ?

Il n'y en a pas.

Merci d'être venu. On n'oubliera pas d'adresser un message à Olivier au nom du CA. S'il y en a certains qui ont une belle plume, vous pouvez nous suggérer un texte.

M. PELLET.- Dans la mesure où il n'y a pas de vote, est-ce que tout le monde serait d'accord avec un message qui commencerait par "le Conseil d'Administration de l'UPEC, toutes listes confondues, adresse à ? ".

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- C'est le CA dans son ensemble. On ne va pas parler de liste.

M. MOUCHET.- J'en déduis que c'est en consultation ou vote pour le choix de la date.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.- C'est un arrêté du Président. J'ai souhaité être éclairé par le CA avant de prendre ma décision, c'est un arrêté du Président et en l'occurrence du Président par intérim. Il n'y a pas de vote. Pas d'objection par rapport à cela ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie, rendez-vous le 15 décembre pour le CA. Vous recevrez très rapidement la convocation pour l'élection du Président.

Merci.

La séance est levée à 10 heures 20.